

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2024 **EXTRAITS**

Les membres de l'association « Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne-Billancourt – l'Olivier » se sont réunis en assemblée générale le 22 Juin 2024 à 9h00, dans ses locaux, 7 Allée El Ouafi BOUGHERA, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'assemblée est ouverte par M. Abdesslem MABROUK en qualité de Président en exercice de l'association. Ont été invités M. Abdenour KENOUCHE, expert-comptable. Après avoir constaté la présence de 20 membres sur 390 membres convoqués l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour. Le secrétariat et la présentation de l'ordre du jour sont assurés par le secrétaire général de l'association M. Sidi DAHMANI.

ORDRE DU JOUR

- **COMPTES 2021-2022 ET 2022-2023**
- **BUDGETS PREVISIONNELS 2023-2024 ET 2024-2025**
- **COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNATION D'UN SUPPLEANT**
- **RESSOURCES HUMAINES**
- **ENSEIGNEMENT DONNEES CHIFFREES - TARIFICATIONS**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION - ELECTION**
- **ENTRETIEN DES LOCAUX - TRAVAUX**
- **RELATIONS INTER-CULTES**
- **PROJET D'EXTENSION**
- **QUESTIONS DIVERSES**

I - LES COMPTES 2021-2022 ET 2022-2023

M. KENOUCHE Abdenour présente les comptes.

Les principaux postes des bilans sont explicités. Il est rappelé la nécessité de valoriser le bâtiment propriété de l'association au titre du bilan. Cette valorisation c'est la dotation aux amortissements. Les comptes de résultat sont explicités.

Le comptable précise les résultats positifs pour ces années. Parmi les dépenses d'exploitation les charges d'entretien, (fluides et services extérieurs) restent toujours prépondérantes. Les charges d'énergie ont connu une hausse importante entre les deux exercices, due à l'augmentation des tarifs. Globalement les charges de fonctionnement augmentent de 78% entre les deux exercices.

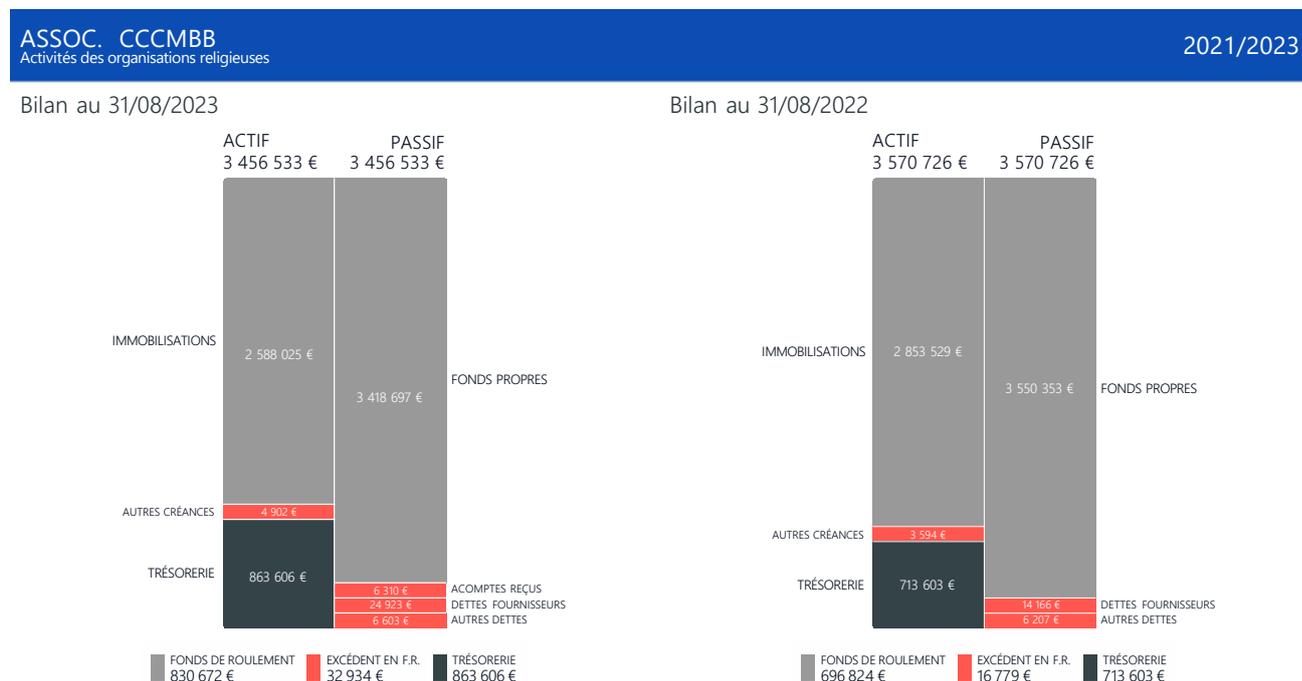
Les dons des fidèles constituent la seule variable d'ajustement. Ceux-ci augmentent substantiellement (+27%) entre les deux exercices. Les recettes liées aux activités extra-scolaire évoluent avec les effectifs accueillis.

Les produits exploitation « Enseignement » sont en revanche en baisse. Cette baisse est liée au choix de limiter les effectifs inscrits, compte-tenu de l'incertitude sur l'évolution des conditions sanitaires et afin de respecter les règles de distanciation.

Parmi les principaux postes de charges, la masse salariale reste prépondérante, mais subit peu d'augmentation entre les deux exercices (+6%). La masse salariale évolue en fonction des effectifs accueillis en enseignement.

Les autres charges significatives sont les fluides et l'entretien du bâtiment. Il est rappelé que le chaud et le froid sont délivrés par la société IDEX qui détient un monopole de 25 ans sur la zone et que nous ne pouvons faire appel à un autre prestataire. Concernant la trésorerie, elle est positive.

BILAN



RESULTAT

ASSOC. CCCMBB
Activités des organisations religieuses

2021/2023

Produits d'exploitation (Détail)

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Concours publics et subv. d'exploitation	0 €	0 €	0 €	
Cotisations des adhérents	12 900 €	12 900 €	0 €	0%
Dons, Mécénats, Legs	406 165 €	320 167 €	+85 998 €	+26,9%
Contributions financières	0 €	0 €	0 €	
Utilisations des fonds dédiés	0 €	0 €	0 €	
Ventes de marchandises	0 €	0 €	0 €	
Production vendue	0 €	0 €	0 €	
Prestations vendues	215 383 €	192 244 €	+23 139 €	+12%
Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	251 €	2 505 €	-2 254 €	-90%
Total	634 699 €	527 816 €	+106 883 €	+20,3%
Contributions volontaires	0 €	0 €	0 €	
Emplois contributions volontaires	0 €	0 €	0 €	

Cabinet Abdenour KENOUCHE

Page 6

ASSOC. CCCMBB
Activités des organisations religieuses

2021/2023

Charges externes (Détail)

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Fournitures consommables	106 144 €	56 119 €	+50 025 €	+89,1%
Locations, Charges locatives	21 001 €	21 148 €	-147 €	-0,7%
Entretien, Réparations	24 516 €	18 665 €	+5 851 €	+31,3%
Primes d'assurance	2 257 €	2 164 €	+93 €	+4,3%
Personnel extérieur	30 520 €	7 125 €	+23 395 €	+328,4%
Intermédiaires et honoraires	9 612 €	7 554 €	+2 058 €	+27,2%
Informations et communications	31 808 €	9 154 €	+22 654 €	+247,5%
Déplacements, Réception	0 €	67 €	-67 €	
Frais postaux, Télécom.	2 413 €	1 847 €	+566 €	+30,6%
Frais bancaires	1 054 €	1 257 €	-203 €	-16,1%
Autres services extérieurs	16 414 €	12 377 €	+4 037 €	+32,6%
TOTAL	245 740 €	137 477 €	+108 263 €	+78,7%

Cabinet Abdenour KENOUCHE

Page 8

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ASSOC. CCCMBB
Activités des organisations religieuses

2021/2023

Solde intermédiaires de gestion

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Produits d'exploitation	634 448 €	525 311 €	+109 137 €	+20,8%
Chiffre d'affaires	215 383 €	192 244 €	+23 139 €	+12%
Ventes + Production réelle	215 383 €	0 €	+215 383 €	
Achats consommés	4 004 €	0 €	+4 004 €	
Marge globale	211 379 €	0 €	+211 379 €	
Charges de fonctionnement	245 740 €	137 477 €	+108 263 €	+78,7%
Impôts et taxes	3 149 €	4 068 €	-919 €	-22,6%
Charges de personnel	196 974 €	185 579 €	+11 395 €	+6,1%
Dotations aux amortissements	314 709 €	313 341 €	+1 368 €	+0,4%
Autres charges d'exploitation	2 638 €	295 €	+2 343 €	
Résultat d'exploitation	-132 516 €	-115 438 €	-17 078 €	-14,8%
Résultat financier	68 €	100 €	-32 €	-32%
Résultat courant	-132 448 €	-115 338 €	-17 110 €	-14,8%
Résultat exceptionnel	16 292 €	15 500 €	+792 €	+5,1%
Résultat de l'exercice	-116 156 €	-99 838 €	-16 318 €	-16,3%
Capacité d'autofinancement	183 053 €	198 003 €	-14 950 €	-7,6%

Cabinet Abdenour KENOUCHE

Page 11

TRESORERIE

ASSOC. CCCMBB
Activités des organisations religieuses

2021/2023

Les flux de votre trésorerie

		SOLDE DE TRÉSORERIE 2021/2022	713,6 k€
	RÉSULTAT CORRIGÉ (C.A.F.)	+183,1 k€	
ENTRÉES			
SORTIES	-49,2 k€	INVESTISSEMENTS	
Δ FRNG = +133,8 k€			
	DETTES FOURNISSEURS	+10,8 k€	
DÉCALAGES			
D'EXPLOITATION	-1,3 k€	AUTRES CRÉANCES	
Δ BFR = +16,2 k€			
	AUTRES DETTES	+6,7 k€	
		SOLDE DE TRÉSORERIE 2022/2023	863,6 k€

Cabinet Abdenour KENOUCHE

Page 13

Résolution n°1 : Approbation des comptes 2021-2022 et 2022-2023

L'Assemblée générale approuve les comptes 2021-2022 et 2022-2023 tels que présentés ci-dessus.

Résolution n°2 : Quitus est donné au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre des comptes 2021-2022 et 2022-2023

II – PROJETS DE BUDGETS 2023-2024 et 2024-2025

Il est rappelé que suite à l'assemblée générale du 11 juin 2022, deux comptes sont désormais créés : l'un pour la partie culte et le second pour la partie culturelle, (enseignement). Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'association dispose donc de deux comptes bancaires.

En conséquence, un budget doit être approuvé pour chaque activité. Bien que l'exercice 2023-2024, soit engagé, il convient d'approuver les budgets en cours, ainsi que des budgets prévisionnels pour l'exercice 2024-2025, tels qu'ils sont tels qu'ils sont proposés, ci-après.

Exercice 2023 - 2024 :

DEPENSES	ACTIVITES CULTUELLES	ACTIVITES CULTURELLES
FLUIDES	79 600,00 €	29 430
SERVICES ET AUTRES CHARGES EXTERNES	104 600,00 €	38 700
IMPOTS ET TAXES	2 920,00 €	1 080,00 €
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	43 448,00 €	150 690,00 €
TOTAL	230 568,00 €	219 900,00 €
RECETTES		
PRODUITS D'EXPLOITATION / DONS	221 568,00 €	209 400,00 €
COTISATIONS	9 000,00 €	10 500,00 €

Exercice 2024 - 2025 :

DEPENSES	ACTIVITES CULTUELLES	ACTIVITES CULTURELLES
FLUIDES	81 988,00 €	30 312,90 €
SERVICES ET AUTRES CHARGES EXTERNES	107 738,00 €	39 861,00 €
IMPOTS ET TAXES	3 007,60 €	1 112,40 €
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	44 751,44 €	155 210,70 €
TOTAL	237 485,04 €	226 497,00 €
RECETTES		
PRODUITS D'EXPLOITATION / DONNS	228 215,04 €	215 682,00 €
COTISATIONS	9 270,00 €	10 815,00 €

Les dépenses sont établies sur la base d'une inflation de 3%. L'équilibre du budget se fera avec la perception des dons et des recettes liées aux activités extra-scolaire qui reste des variables d'ajustement importantes.

Résolution n°3 : L'Assemblée générale approuve les projets budgets de l'exercice 2023-2024 pour un montant de 230 568,00 € pour la partie culte et pour un montant de 219 900,00 € pour la partie culturelle.

Résolution n°4 : L'Assemblée générale approuve les projets budgets prévisionnels de l'exercice 2024-2025 pour un montant de 237 485,04 € pour la partie culte et pour un montant de 226 497,00 € pour la partie culturelle.

III - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Il est rappelé que lors de l'assemblée générale du 11 juin 2022, il a été approuvé la désignation du Cabinet Louergli, comme commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et qui instaure de nouvelles obligations pour les associations.

Cette désignation aurait dû être complétée par celle d'un commissaire aux comptes suppléant. Sur proposition de Monsieur Abdenour KENOUCHE, il est proposé de désigner Monsieur Karim MALOU du Cabinet CC AUDIT domicilié, 17, avenue d'Italie 75013 Paris.

Résolution n°5 : L'Assemblée générale approuve la désignation de Monsieur Karim MALOU du Cabinet CC AUDIT domicilié, 17, avenue d'Italie 75013 Paris, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Résolution n°5 bis : L'Assemblée générale confirme la désignation de Monsieur Djamel Louergli du Cabinet Louergli, 15 rue Benjamin Franklin, 78000 VERSAILLES en tant que commissaire aux comptes titulaire.

IV - RESSOURCES HUMAINES

Point d'information sans vote

L'association compte 15 salariés, (un Imam, un responsable pédagogique, 12 chargé(e)s d'enseignement et 1 agent d'entretien) et un prestataire au statut d'indépendant chargé d'enseignement. Huit CDI et Sept CDD

Il est précisé que les enseignants recrutés en CDI voient leurs contrats modifiés par avenant chaque année, selon le cas échéant l'évolution du nombre d'heures d'enseignement. Un temps plein complet correspond à 18h hebdomadaires de travail, (mercredi, samedi, dimanche). Le salaire horaire moyen brut est de 17,40 €, ce qui revient à 13,75 € de l'heure. Par comparaison le Smic horaire brut au 1^{er} janvier 2024 est de 11,65 €, et de 9,22 € net.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 20 mai 2024, que les salaires des personnels permanents évolueront chaque année au 1^{er} janvier selon les règles de revalorisation légales du SMIC. Le temps de travail des salariés correspond à 4,67 équivalents temps plein. Le nombre de salariés reste relativement stable d'une année à l'autre et varie en fonction du nombre de bénéficiaires accueillis et du temps d'éducation dispensé.

V - ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE : CHIFFRES CLES : Point d'information sans vote

Les chiffres des effectifs mentionnés révèlent une nette augmentation liée à la fin de la crise sanitaire et au respect des distances physiques.

	2022-2023	2023-2024
NOMBRE D'ELEVES	719 (dont 145 adultes)	690 (dont 121 adultes)
HEURES ENSEIGNEMENT	5430	5338
TEMPS DE TRAVAIL ECOLE	6119	6027
NOMBRE DE SEANCES	1540	1510
SALAIRES CHARGES	167 922,00 €	167 148,00 €
COUT PANIER REPAS	2 994,00 €	2 805,00 €
FORFAIT TRANSPORT	2 901,00 €	2 954,00 €
COUT MASSE SALARIALE	173 817,00 €	172 907,00 €

Concernant la tarification le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 20 mai 2024, de réajuster les tarifs d'inscription après une période de 5 années sans modification. Ainsi les tarifs, (hors droits d'inscription de 30 €) ont été les suivants de 2019 à 2023.

TARIFS 2019-2023				
ENFANTS	1	2	3	4
arabe	340 €	680 €	940 €	1150 €
saint-coran	230 €	430 €	570 €	720 €
double cursus	570 €	1010 €	1410 €	1470 €
ADULTES	1	2	3	4
	340 €	680 €	940 €	1150 €

L'augmentation décidé à compter de la rentrée 2024, (hors droits d'adhésion de 30 €) est d'un taux de 10%. Il convient de préciser que l'inflation cumulée depuis 2018 est de 18% et que l'augmentation décidée n'a pas pour but de rattraper l'inflation mais qu'il s'agit d'un ajustement lié aux dépenses de fonctionnement qui ont suivi et parfois dépassé l'inflation.

Les tarifs 2024 sont donc les suivants :

ENFANTS	1	2	3	4
arabe	380 €	750 €	1030 €	1260 €
saint-coran	250 €	470 €	625 €	790 €
double cursus	600 €	1 100 €	1 500 €	1 600 €
ADULTES	TARIF UNIQUE			
	400 €			

Une discussion s'engage sur la possibilité d'appliquer une tarification en fonction des ressources de ménages, mais la production par les ménages de leurs revenus se heurte à des soucis de confidentialité des données personnels.

Il est proposé d'engager une étude de tarification sur la base du quotient familial dans la mesure où les ménages voudront bien les produire.

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la mise à jour de la déclaration des dirigeants, auprès des autorités administratives, il est précisé que le conseil d'administration se compose de 9 membres : quatre membres de droit et cinq membres élus pour 9 ans conformément aux dispositions statutaires. Le décès de Mustapha SEDJAI porte le nombre d'administrateurs à 8.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler le mandat des administrateurs, (hors membres de droit) et pour une durée de 5 ans par dérogation à l'article IV-1 des statuts.

Résolution 6 : L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration (hors membres de droit) pour une durée de 5 ans) de Messieurs Abdelbasset MSAKNI, Mourad BADID, Sadok BENAMARA, Mourad BENMOUSSA et Sidi DAHMANI.

VII – INTER-CULTES : Point d'information sans vote

Dans la continuité de ses actions et de son attachement au dialogue interculturel et interreligieux avec les organisations religieuses œuvrant au sein de la ville de Boulogne Billancourt, le CCCMBB – L'OLIVIER lie des liens avec les autres cultes, Chrétiens et Juifs, il s'agit d'engager des initiatives communes destinées à rapprocher les différents cultes.

Il est fait une présentation par les représentants de l'association auprès des autres Cultes des temps forts de l'année écoulée. Il est rappelé l'existence du blog vivreensembleaboulogne.fr dédié à l'Inter-cultes.

IX - ENTRETIEN - TABLEAU DES PRESTATAIRES : Point d'information sans vote

L'assemblée est informée du coût engagé pour l'entretien du bâtiment sur la base des contrats de l'ensemble des prestataires. Ce coût annuel est de l'ordre de 42 950,00 € TTC. Il est rappelé que l'équipement est un ERP, (établissement recevant du public) de 1^{ère} catégorie et qu'à ce titre les équipements de sécurité doivent faire l'objet d'un entretien régulier et de contrôles périodiques et réglementaires.

Le tableau des prestataires avec l'objet des contrats est présenté à l'assemblée.

SOCIETE	OBJET EQUIPEMENT	DATE D'EFFET	DUREE	OBSERVATIONS
	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	12 Septembre 2023	1 an renouvelable tacitement	Vérification périodique annuelle 840,00 HT
	ASCENSEUR			Contrôle technique périodique Et vérification des équipements de transport mécanique ERP Quinquennale 250,00 € HT
	SSI - DESENFUMAGE MECANIQUE			Vérification réglementaire ERP Triennale 1200,00 € HT
	INSTALLATION DE CLIMATISATION ET GROUPE FROID DE PUISSANCE SUPERIEUR A 100 KW			Sur demande 650, 00 € HT
	SECURITE INCENDIE DéTECTEURS Déclencheurs Extincteurs BAES Désenfumage	03/05/2023	1 an renouvelable tacitement	Annuel 3989,50 € HT
	ASCENSEUR	01/06/2015	3 ans renouvelable tacitement par un an – préavis 3 mois	Prestations obligatoires minimales – contrat initial ALMA repris suite à fusion par Orona au 1-06-2022 1613,00 € HT

	Chauffage – eau chaude – CTA	5/11/2022	Un an reconduction tacitement par période d'un an préavis 3 mois	ANNUEL 3500,00 € HT
	prestation de service nettoyage	1/11/2022	3 ans	23 295,36 € HT
	DESINSECTISATION	13/03/2015	1 an renouvelable tacitement préavis 3 mois	3 PASSAGES ANNUELS 450,00 € HT
	AGENT DE SECURITE	10/03/2024	MENSUEL	SUR DEVIS

Mourad BADID présente un développement sur la nécessité du bon maintien des équipements techniques de l'établissement et sur le suivi des interventions réalisées.

VIII - PROJET D'EXTENSION DU BATIMENT : Point d'information sans vote

Il est rappelé selon une étude présentée lors d'une précédente Assemblée Générale, que les besoins exprimés portent sur : une extension par surélévation, la couverture de l'amphithéâtre, le réaménagement de l'espace restauration au sous-sol par la transformation de l'office en une cuisine collective permettant de confectionner 150 repas environ, la création d'ouvrants côté jardin de la salle de prière du rez de chaussé afin d'assurer une ventilation naturelle améliorée.

L'assemblée est informée des conditions juridiques dans lesquelles l'équipement a vu le jour, notamment sur la capacité constructible affectée au terrain et dans laquelle s'inscrit le bâtiment.

Cette capacité de 2 000 m² limite fortement les possibilités d'extension puisque la surface de l'équipement est aujourd'hui de 1 947 m² ; la refonte des actes juridiques et notamment du bail du 9 février 2010 apparaît incontournable avec les conséquences que cela impliquerait sur la valeur locative du terrain et le loyer supporté par l'association qui risqueraient de subir une variation.

Une réunion est sollicitée avec les services techniques municipaux pour clarifier la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle prise de paroles, la séance est levée à 11h30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal en date du 16 octobre 2024.

Il est signé par le Président, le Vice-Président – trésorier et le secrétaire général et fera l'objet d'une publication sur les panneaux d'affichage et de l'insertion d'un extrait sur le site WEB de l'association.

Le Président



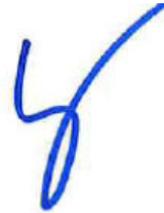
MABROUK Abdesslem

Le Vice-Président-
Trésorier



MSAKNI Abdelbasset

Le Secrétaire Général



DAHMANI
Sidi-Mohammed

